

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3618

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Développement des modes de déplacement doux - Poursuite des études pré-opérationnelles - Programme 2006-2008 - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme urbanisme et espaces publics - Opération globalisée n° 805**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a, dans sa séance publique en date du 7 juillet 2003, approuvé le plan de développement des modes de déplacement doux de l'agglomération lyonnaise.

Ce plan comporte, d'une part, la réalisation d'un réseau d'aménagements modes doux avec :

- des aménagements de bandes et pistes cyclables qui pourront résorber des discontinuités existantes,
- des axes forts avec aménagement et jalonnement spécifiques,
- la résorption des points noirs du réseau cyclable.

Il comporte, d'autre part, des services liés pour les cyclistes et les piétons.

Il s'agit notamment de la mise à disposition de 2 000 vélos sur 173 stations, depuis le printemps 2005, dans la partie centrale de l'agglomération (Lyon et Villeurbanne). Le système, baptisé Vélo'v, est en cours de déploiement. Il offrira au total 4 000 vélos et environ 350 stations en 2007.

Enfin, il prévoit également un volet relatif à l'animation, la concertation et la communication.

Les individualisations de programme de mai 2003, janvier 2004 et 2005, pour des montants respectifs de 60 000, 150 000 et 150 000 €, ont permis de faire aboutir une partie des projets du réseau d'aménagements modes doux (axes forts de la rue de la Part-Dieu et du quai Pierre Scize) et de réaliser les études d'avant-projet de la liaison Terreaux-Perrache dont la réalisation est prévue en 2007.

Il s'agit aujourd'hui, tout d'abord de poursuivre les études relatives aux programmes des axes forts suivants :

- la liaison entre Lyon et Villeurbanne,
- la liaison entre la gare de la Part-Dieu et le parc de la Tête d'Or,
- la liaison nord-sud du campus universitaire de la Doua à Villeurbanne au quartier de Gerland à Lyon 7° via les rues Paul Cazeneuve et Henri Barbusse à Lyon 8°,
- la partie Rhône, aval de la liaison Léman-Mer au sud de Lyon.

Il s'agit, ensuite, des études de programme nécessaires aux aménagements destinés à résorber des discontinuités importantes du réseau telles que celle de la rue Chevreul à Lyon 7°.

Il s'agit également des études prospectives liées aux aménagements cyclables telles que celles relatives à la mixité bus-vélo sur les sites propres.

Il convient aussi de poursuivre les études liées à l'implantation des mobiliers de stationnement du système Vélo'v pour la dernière tranche de réalisation correspondant à 80 et 90 stations.

De même, les études de positionnement des points d'attaches des vélos sur le domaine public doivent être poursuivies ainsi que celles relatives au stationnement longue durée (vélo-stations).

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la mise à disposition des vélos sur l'espace public, il devient nécessaire d'étudier le montage opérationnel d'un point d'information et de conseil sur la mobilité, notamment sur les modes doux.

Ce montage est à réaliser en collaboration avec le Sytral.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 4 septembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve :

a) - l'ensemble des études pré-opérationnelles au titre du programme des modes de déplacements doux 2006-2008,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme, opération n° 0805. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 500 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € en 2006,
- 200 000 € en 2007,
- 200 000 € en 2008.

Le montant total de l'opération est ainsi porté à 857 182 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,